

Secrétariat à la condition féminine

**ÉTUDE DES CRÉDITS
2020-2021**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS DU DEUXIÈME
GROUPE D'OPPOSITION**

Budget du gouvernement du Québec 2020-2021
Étude des crédits

QUESTIONS ADRESSÉES AU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

par Québec solidaire

1. Quelles ont été les dépenses réservées à la formation concernant les enjeux des femmes autochtones ?
2. Quelles ont été les mesures concrètes pour mettre en place systématiquement une analyse différenciée selon les sexes dans les projets de loi du gouvernement ?
3. Combien de projets de loi dans la 42^e législature ont appliqué une analyse différenciée selon les sexes? Veuillez nommer ces projets de loi et les conclusions des analyses différenciées selon les sexes.
4. Veuillez énumérer les suivis et consultations faites depuis 2015 pour l'élaboration d'un plan d'action en santé et bien-être des femmes.
5. Combien d'écoles secondaires offrent le cours d'éducation sexuelle ?
6. Combien d'écoles primaires offrent le cours d'éducation sexuelle ?
7. Combien de formations le Conseil du Statut de la Femme a-t-il données aux autres ministères et organismes concernant l'analyse différenciée selon les sexes ? Veuillez détailler les ministères et organismes qui l'ont reçu.

P. 1 QUELLES ONT ÉTÉ LES DÉPENSES RÉSERVÉES À LA FORMATION CONCERNANT LES ENJEUX DES FEMMES AUTOCHTONES ?

La formation concernant les enjeux vécus par les Premières Nations et les Inuits ne relève pas du Secrétariat à la condition féminine, mais du Secrétariat aux affaires autochtones.

De façon plus spécifique, le Secrétariat à la condition féminine a assisté à un événement en 2019-2020 permettant d'assurer une formation continue de ses employés professionnels concernant les enjeux des femmes autochtones au Québec :

- Quatre employés du personnel du Secrétariat à la condition féminine ont participé à la journée de sensibilisation aux réalités autochtones, pour souligner la Journée nationale des Autochtones, célébrée chaque année le 21 juin. L'activité était organisée par le Secrétariat aux affaires autochtones, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Aucun coût n'y était rattaché.

P. 2 QUELLES ONT ÉTÉ LES MESURES CONCRÈTES POUR METTRE EN PLACE SYSTÉMATIQUEMENT UNE ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES DANS LES PROJETS DE LOI DU GOUVERNEMENT ?

Dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le gouvernement du Québec redéfinit l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Cette approche est maintenant plus ciblée et plus pragmatique, s'appliquant à des domaines où sont menées des initiatives structurantes abordant des inégalités persistantes et préoccupantes.

En 2019-2020, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) en collaboration avec le Cercle des femmes parlementaires a offert une formation d'initiation à l'ADS à l'ensemble de la députation de l'Assemblée nationale, une première en l'occurrence. Au total, 11 femmes élues et 8 hommes élus ont suivi la formation.

Le SCF a prévu mettre sur pied un comité de travail sur l'ADS et l'intersectionnalité impliquant des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux. L'annonce de trois comités de travail, dont celui-ci, a été faite lors du Forum des partenaires en matière d'égalité en février 2020. Ces comités permettront d'assurer la concertation et les échanges sur certains sujets clés en vue de guider l'action gouvernementale vers une nouvelle Stratégie Égalité.

En octobre 2019, le SCF a publié sur son site Internet 17 portraits statistiques régionaux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces portraits consistent en une présentation vulgarisée de données quantitatives factuelles.

En juillet 2019, l'Institut Femmes, Sociétés, Égalité et Équité de l'Université Laval a été mandaté par le SCF pour documenter les enjeux soulevés par des considérations intersectionnelles sur l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lumière de l'actualisation de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) au Canada, de même que dans des administrations provinciales et municipales canadiennes. Le rapport est prévu pour le 31 octobre 2020.

L'accompagnement du SCF en matière d'ADS se poursuit pour la mise en œuvre et pour le suivi et l'évaluation de projets gouvernementaux suivants :

- *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022* (Secrétariat aux aînés);
- Réforme du mode de scrutin (Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques);
- Plan d'action gouvernemental en matière d'intimidation (ministère de la Famille - en cours d'élaboration);
- Réforme du droit de la famille (ministère de la Justice – en cours d'élaboration).

P. 3 COMBIEN DE PROJETS DE LOI DANS LA 42^E LÉGISLATURE ONT APPLIQUÉ UNE ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES?
VEUILLEZ NOMMER CES PROJETS DE LOI ET LES CONCLUSIONS DES ANALYSES DIFFÉRENCIÉES SELON LES SEXES?

Dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le gouvernement du Québec redéfinit l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Cette approche est maintenant plus ciblée et plus pragmatique, s'appliquant à des domaines où sont menées des initiatives structurantes abordant des inégalités persistantes et préoccupantes.

En 2019-2020, l'accompagnement du Secrétariat à la condition féminine en matière d'ADS se poursuit pour la mise en œuvre et pour le suivi et l'évaluation de projets gouvernementaux suivants :

- *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022* (Secrétariat aux aînés);
- Réforme sur le mode scrutin (Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques);
- Plan d'action gouvernemental en matière d'intimidation (ministère de la Famille - en cours d'élaboration);
- Réforme du droit de la famille (ministère de la Justice – en cours d'élaboration).

P. 4 Veuillez énumérer les suivis et consultations faites depuis 2015 pour l'élaboration d'un plan d'action en santé et bien-être des femmes.

Le Plan d'action en santé et bien-être des femmes est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le Secrétariat à la condition féminine a été consulté dans le cadre des travaux entourant son élaboration.

P. 5 COMBIEN D'ÉCOLES SECONDAIRES OFFRENT LE COURS D'ÉDUCATION SEXUELLE ?

Le dossier de l'éducation à la sexualité est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation. C'est ce dernier qui est chargé du déploiement des contenus obligatoires.

P. 6 COMBIEN D'ÉCOLES PRIMAIRES OFFRENT LE COURS D'ÉDUCATION SEXUELLE ?

Le dossier de l'éducation à la sexualité est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation. C'est ce dernier qui est chargé du déploiement des contenus obligatoires.

P. 7 COMBIEN DE FORMATIONS LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME A-T-IL DONNÉES AUX AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES CONCERNANT L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES ?

Cette question sera répondue par le Conseil du statut de la femme.

